Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 443

Artikel: Un non-violent
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1027026

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Médecine du travail : tout reste à faire

On peut espérer que la médecine du travail trouve bientôt droit de cité dans notre organisation sociale, même si la place qui lui est faite aujourd'hui est plus que réduite : alors que mille accidents du travail surviennent quotidiennement en Suisse, on ne compte que trois médecins sur mille qui soient spécialisés dans cette matière.

Le dernier coup de projecteur sur cette situation inadmissible a été donné par l'Organisation internationale du travail qui lançait il y a peu, à ce chapitre, un programme international en trois points :

— que le travail respecte la vie et la santé du travailleur;

— que le travail laisse au travailleur assez de temps pour son repos et ses loisirs;

— que le travail permette au travailleur de se réaliser lui-même en développant ses capacités personnelles.

A Genève, dans cette perspective, a été lancée l'idée de normes officielles (postulat Longet) pour que chaque entreprise soit « couverte » par un responsable de la sécurité et par un médecin du travail, qu'au sein de toutes les entreprises de plus de trente personnes soit mis en place un comité paritaire d'hygiène et de sécurité (ces dispositions allant bien sûr de pair avec une meilleure information des travailleurs sur le sujet).

Ailleurs, à travers la majorité des cantons suisses, la médecine du travail en est encore à ses balbutiements. Et il faut avouer que là, les chiffres manquent absolument qui pourraient fonder le développement d'une politique plus active.

A titre de comparaison, des reflets d'une enquête menée à Brême en vue d'« humaniser le travail » (financement du Ministère fédéral du travail). Les questions posées à plus de 100 000 ouvriers sur les nuisances les plus graves dont ils ont à pâtir sur leurs lieux de travail laissent apparaître une réponse somme toute nette : c'est le bruit (suivi du rythme de travail, du « fait d'avoir constamment le regard fixé sur un point », des courants d'air, du poids considérable des fardeaux à soulever tout au long de la journée) qui est à la source des plus graves ennuis subis par les travailleurs (les hommes en souffrent plus que les femmes; les ouvriers qualifiés y sont plus fréquemment exposés que les simples manœuvres). Et une enquête séparée auprès des professions les plus exposées au bruit révèle que les risques d'accidents et les maladies dont souffrent les retraités (affections de l'estomac et de l'intestin, bronchites et emphysèmes pulmonaires, etc.) y sont beaucoup plus nombreux (de même la consommation d'alcool et de tabac est plus forte là qu'ailleurs...). A quand des études sérieuses dans notre pays ?

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Un non-violent

Une initiative pour un véritable service civil a été lancée. On peut penser que déposée au cours de 1978, elle sera soumise au peuple quelque part vers 1980, ou 81,ou 82, cependant que d'ici là notre pays continuera de violer allègrement la Convention européenne des Droits de l'Homme, à laquelle elle a adhéré. Cependant que d'ici là également, les objecteurs continueront d'être emprisonnés avec les droits communs.

A ce propos, une lettre adressée au DMF, qui m'a parue intéressante, en ce qu'elle expose très clairement le problème. Je cite :

« Monsieur,

» Cette lettre veut expliquer les raisons et les buts de mon refus de servir.

» Ma raison principale est que je ne peux absolument pas concilier la participation au service militaire avec ce que je crois.

» Accepter le service militaire, cela signifie accepter l'institution militaire. Cette institution consacre l'escalade de la violence, l'équilibre de la terreur, la course aux armements. Je ne pourrais en aucun cas m'y associer.

» D'autre part, le service militaire est en lui-même un instrument qui va à l'encontre des libertés fondamentales. Chaque individu y est dépersonnalisé, nié.

» Je remarque encore que l'obligation de servir militairement est illégale, puisque la Suisse a adhéré à la Convention européenne des droits de l'homme. Nous devons modifier la Constitution en instaurant le libre choix entre un service civil et un service militaire.

» Je vis dans un monde déchiré par les guerres, écartelé par les inégalités de toutes sortes. Je me bats pour changer cet état de choses, pour construire la paix, en unissant mes forces à celles d'autres personnes, d'autres organisations.

» Mon objection est d'ordre éthique. Je ne pense pas que l'homme soit fondamentalement mauvais, je ne crois pas que son agressivité doive obligatoirement éclater avec violence, je ne crois pas à l'inéluctabilité des guerres. C'est pourquoi je m'oppose à l'emploi de la violence, sous toutes ses formes.

» Je n'ai pas choisi de ne pas faire mon service militaire, j'ai choisi de construire la paix, concrètement.

» Les armements actuels sont extrêmement puissants, ils deviennent de plus en plus sophistiqués. Il est absurde de poursuivre la course aux armements, qui nous offre une vision apocalyptique. J'ai choisi l'alternative non-violente.

La non-violence est active, elle est une solution tout à fait réaliste, des points de vue social, économique et politique. Le passage de la situation actuelle à une non-violence généralisée suppose un désarmement progressif et un développement des esprits vers une politique de la paix. Je lutte pour que la société qui m'entoure se dirige vers la non-violence.

» Le point de départ de mon objection de conscience se situe justement dans cette lutte pour que chacun vive la non-violence. Lorsque j'étais responsable de jeunes scouts, j'ai découvert la nécessité et la valeur de régler les conflits sans violence. Je ne puis concevoir d'éduquer dans une direction et de vivre dans une autre ! »

30 novembre 1977, M.M. Chêne-Bourg.